

1188 Gimel, le 31 juillet 2009

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

sur l'aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz présenté au Conseil communal lors de la séance du 2 mars 2009 et sur l'extension du réseau du gaz présenté au Conseil communal lors de la séance du 25 juin 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
PASCHE Daniel
REYMOND Philippe
RENAUD Simon
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

S'est réunie le 6 juillet 2009 suite à la convocation de la Municipalité.

Nous remercions notre exécutif pour cette séance, qui au travers des informations transmises s'est voulue absolument transparente sur la situation financière de notre Commune.

1. Aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz

Les conclusions du rapport de la Commission dans la séance du Conseil Communal du 31 mars 2009 étaient les suivantes en point 2 :

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr.260'000.00 à prélever soit sur le compte n°1001.21, soit sous la forme d'un emprunt.

Le rapport a été accepté à l'unanimité.

La Municipalité nous a sollicitée pour débattre d'un emprunt de Fr.260'000.00 sachant que la facture avoisinera les Fr.200'000.00, tenant compte d'un subside de l'ECA.)




Et de la part de la copropriété des Cerisiers.

La Cofin est favorable à l'emprunt et l'accepte à l'unanimité, la période actuelle des taux bas favorisant l'endettement plutôt que l'utilisation de nos liquidités.

2. Extension du réseau du gaz

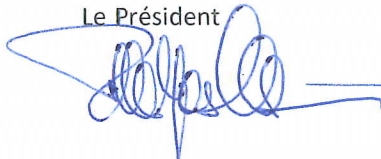
La demande des propriétaires et des promoteurs en matière de gaz étant toujours importante, la Municipalité vous a présenté le préavis pour un investissement sur trois ans de Fr.410'000.00 avec une première étape, qui sera en cas d'acceptation par le Conseil Communal, réalisée encore cette année avec un premier tronçon à la Rue du Fort.

Dans la continuité de l'aménagement du ^{GAS}~~trottoir~~, notre exécutif veut avoir recours à l'emprunt pour le montant total soit Fr.410'000.00. 

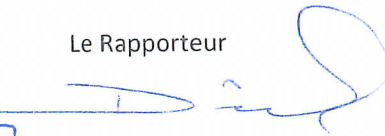
Nous rappelons au Conseil Communal qu'aucun emprunt n'été contracté ces deux dernières années et que notre plafond d'endettement nous laisse une marge actuelle d'environ Fr.4'000'000.00.

La Cofin à l'unanimité accepte cet emprunt et autorise la Municipalité à entreprendre les démarches pour un emprunt d'un montant total de Fr.670'000.00.

Le Président



Le Rapporteur



Les membres

